

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 05/11/2020

Régulation des populations de gros gibiers à l'origine de dégâts

Le Préfet du Territoire de Belfort a présidé ce mercredi 4 novembre une commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, réunie en urgence, en présence de l'ensemble des services de l'Etat.

Alors que le département est soumis à une nouvelle période de confinement en pleine période de chasse, il convient de maintenir une régulation de la faune sauvage. L'objectif est d'éviter une explosion des dégâts causés par le gros gibier, en particulier les sangliers, mais aussi de préserver l'équilibre sylvo-cynégétique par la régulation des cervidés.

Si la chasse "loisir" sans impact sur la régulation nécessaire du gibier est interdite durant le confinement, tout comme la chasse à l'approche (seul et en mouvement), les battues et la chasse à l'affût (poste fixe) seront autorisées sur les espèces à réguler.

Un arrêté préfectoral permettra ainsi à ces activités de se dérouler dès ce week-end selon le cadre établi. Une présentation des conditions sanitaires spécifiques a également été réalisée auprès de l'ensemble des acteurs de la chasse du département au cours de cette réunion.

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr
Direction du cabinet

